



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

CELLULE DE FACILITEURS DE PARCOURS DE VIE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP.....	6
PRESENTATION DU DISPOSITIF	8
DÉPLOIEMENT DE LA CELLULE DE FACILITEURS DE PARCOURS DE VIE RHÔNE ET MÉTROPOLE DE LYON.....	8
LE TERRITOIRE D'EXERCICE	9
PRESENTATION DES LOCAUX	10
OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA CELLULE DE FACILITEUR DE PARCOURS DE VIE	11
MISSIONS DU FACILITEUR	11
L'ACTIVITÉ	14
PRÉSENTATION DU PUBLIC CIBLE ET DES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENTS	14
DONNEES CHIFFRÉES DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES	14
DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	18
LES PROJETS DE L'ANNEE	19
TRAVAILLER EN PARTENARIAT.....	21
TRAVAILLER AVEC LES PERSONNES CONCERNÉES	21
LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS.....	21
L'ORGANISATION DU SERVICE	23
L'ORGANISATION INTERNE	23
LA DEMARCHE QUALITE.....	23
SUIVI DES FICHES ACTION CPOM	24
TRAVAUX / AMENAGEMENTS.....	24
RESSOURCES HUMAINES	25
ORGANIGRAMME	25



RECRUTEMENTS.....	25
AJUSTEMENTS DE POSTES	25
FORMATIONS À VENIR	26

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2025..... 27

FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES .	27
PROMOTION ET DIFFUSION DU DISPOSITIF.....	27
MISE EN LIGNE D'UNE PAGE WEB ET SUPPORTS MULTIMEDIA.....	28
RENFORCEMENT DU PARTENARIAT ET DEVELOPPEMENT DU RESEAU.....	28

CONCLUSION..... 29

LISTE DES REDACTEURS 30



INTRODUCTION

Mise en œuvre d'un dispositif de soutien à l'autodétermination sur le territoire du Rhône et de la Métropole de Lyon : « La Cellule de Facilitateurs de Parcours de Vie »

Dans un contexte national marqué par une volonté politique affirmée de transformation de l'offre médico-sociale, la question de l'autodétermination des personnes en situation de handicap s'impose comme un principe structurant des évolutions en cours. L'instruction interministérielle du 12 avril 2022, relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, constitue à cet égard un jalon significatif, en inscrivant explicitement parmi ses priorités le développement de dispositifs visant à soutenir l'autonomie décisionnelle et l'exercice effectif des droits des personnes accompagnées. En posant les bases d'un accompagnement centré sur les aspirations, les choix et les capacités de chacun, elle engage l'ensemble des acteurs à faire évoluer leurs pratiques vers un modèle plus inclusif, participatif et respectueux de la parole des personnes.

L'autodétermination s'impose ainsi comme un principe fondamental dans la construction des parcours de vie. Elle se traduit par la capacité, pour chacun, d'exprimer ses préférences, de faire des choix éclairés et de les concrétiser. Pour que ce droit soit effectif, certaines conditions doivent être réunies : un accès clair à l'information, des ressources adaptées et un accompagnement soutenant la mise en œuvre des projets personnels.

Dans cette dynamique, la Communauté 360 affirme sa volonté de se positionner comme un des leviers d'innovation et de transformation de l'offre médico-sociale, sanitaire et de droit commun. Son ambition est de s'inscrire en complémentarité des réponses existantes pour proposer des nouvelles réponses à partir des envies et aspirations des personnes. C'est dans cette optique que le niveau 3 de la Communauté 360 a élaboré le projet de dispositif de soutien à l'autodétermination dont l'objectif est de permettre de renforcer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées : « La Cellule de Facilitateurs de Parcours de Vie (CFPV) ».

Ce nouveau dispositif s'appuie sur un socle partenarial préexistant et se veut un espace neutre, centré sur les demandes et les priorités des personnes. Il invite les professionnels à adopter une posture de personne-ressource, engagée dans une relation de co-construction avec les personnes accompagnées. Cette approche, fondée sur l'écoute et le respect du rythme de chacun, peut contribuer à faire évoluer les pratiques, en soutenant davantage l'autodétermination dans les accompagnements. Il s'agit ainsi d'accompagner chacun dans un processus de renforcement du pouvoir d'agir, en facilitant l'accès à l'information et en créant un environnement capacitant, propice à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets de vie.

Au-delà d'un nouvel outil territorial, ce dispositif porte une ambition forte : faire de l'autodétermination le principe d'action central en mobilisant professionnels, personnes en situation de handicap et aidants autour d'une dynamique commune de participation et d'engagement.

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

*Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :
solidarité, laïcité et égalité*

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

En 2024, l'association a célébré son centenaire, à travers plusieurs événements qui ont mis en lumière son engagement, en particulier auprès des publics déficients visuels à travers une exposition et une conférence, dans le domaine de la protection de l'enfance et dans le secteur médico-social, avec la production de plusieurs capsules vidéo, et l'organisation d'une journée associative autour du pouvoir d'agir des associations dans l'évolution des politiques publiques.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA)
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTRDV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- La Cellule de Facilités de Parcours de Vie (CFPV)
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.

PRESENTATION DU DISPOSITIF

DÉPLOIEMENT DE LA CELLULE DE FACILITEURS DE PARCOURS DE VIE RHÔNE ET MÉTROPOLE DE LYON

HISTORIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE

« Au sein d'une Communauté 360, la coordination des acteurs de l'offre doit impérativement être complétée d'un renforcement de la demande par un appui à l'autodétermination. Le dispositif de soutien à l'autodétermination s'articule avec les Communautés 360 : positionné du côté de la demande et du projet de vie, le dispositif d'appui à l'autodétermination est proposé à la personne et intervient à sa demande. »¹

Le mouvement de transformation de l'offre médico-sociale et d'évolution du droit commun, engagé par les politiques publiques, vise à rendre l'offre plus modulable et adaptable aux choix et préférences des personnes en situation de handicap, dans le respect de leurs droits. De ce fait, il devient nécessaire de passer d'un système où l'offre de réponses détermine les parcours de vie, à un modèle où la demande est renforcée. Ainsi, les choix de vie de la personne, et les soutiens nécessaires pour les réaliser, doivent pouvoir déterminer ce qui est mis en œuvre au regard de son propre projet de vie ; un des fondamentaux de ce que l'on appelle « l'autodétermination ». C'est dans cet objectif que l'instruction interministérielle du 12 avril 2022 annonce le déploiement de dispositif de soutien à l'autodétermination dans tous les départements et créé un nouvel acteur professionnel : « le facilitateur de choix/parcours de vie ».

Ainsi, dès le mois de septembre 2024, suite à la demande de la Direction Départementale de l'Agence Régionale de la Santé, la Communauté 360 du Rhône et de la Métropole de Lyon met en œuvre ce dispositif intitulé « Cellule de Facilitateurs de Parcours de Vie ».

ARTICULATION DE LA COMMUNAUTE 360 RHONE ET MÉTROPOLE DE LYON AVEC LA CELLULE DE FACILITEURS DE PARCOURS DE VIE

Le portage du Dispositif de Soutien à l'Autodétermination (DSA) par la Communauté 360 répond à une volonté affirmée de garantir une position de neutralité, rendue possible par sa structuration collective. En effet, le cadre de gouvernance multipartenarial impose une concertation systématique entre acteurs, condition essentielle pour préserver le dispositif de toute influence liée aux enjeux propres à l'offre médico-sociale existante sur le territoire.

Ce mode d'élaboration partagé, fondé sur la contribution active de l'ensemble des parties prenantes, permet également d'envisager le déploiement du dispositif en cohérence et en complémentarité avec les ressources déjà en place. Cet objectif, qui constitue également un enjeu stratégique, vise à inscrire les nouveaux métiers associés au DSA dans un environnement territorial lisible, compréhensible et reconnu par tous, à commencer par les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants.

¹ INSTRUCTION INTERMINISTRIELLE N° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/DESMS/2022/108 du 12 avril 2022 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2022 – Annexe 8

Dans cette perspective, la lisibilité et la visibilité de l'offre d'accompagnement, dans toutes ses composantes, représentent un défi majeur. Elles conditionnent la capacité collective à soutenir des parcours fluides, cohérents et articulés, évitant les logiques de juxtaposition au profit d'une véritable continuité de l'accompagnement.

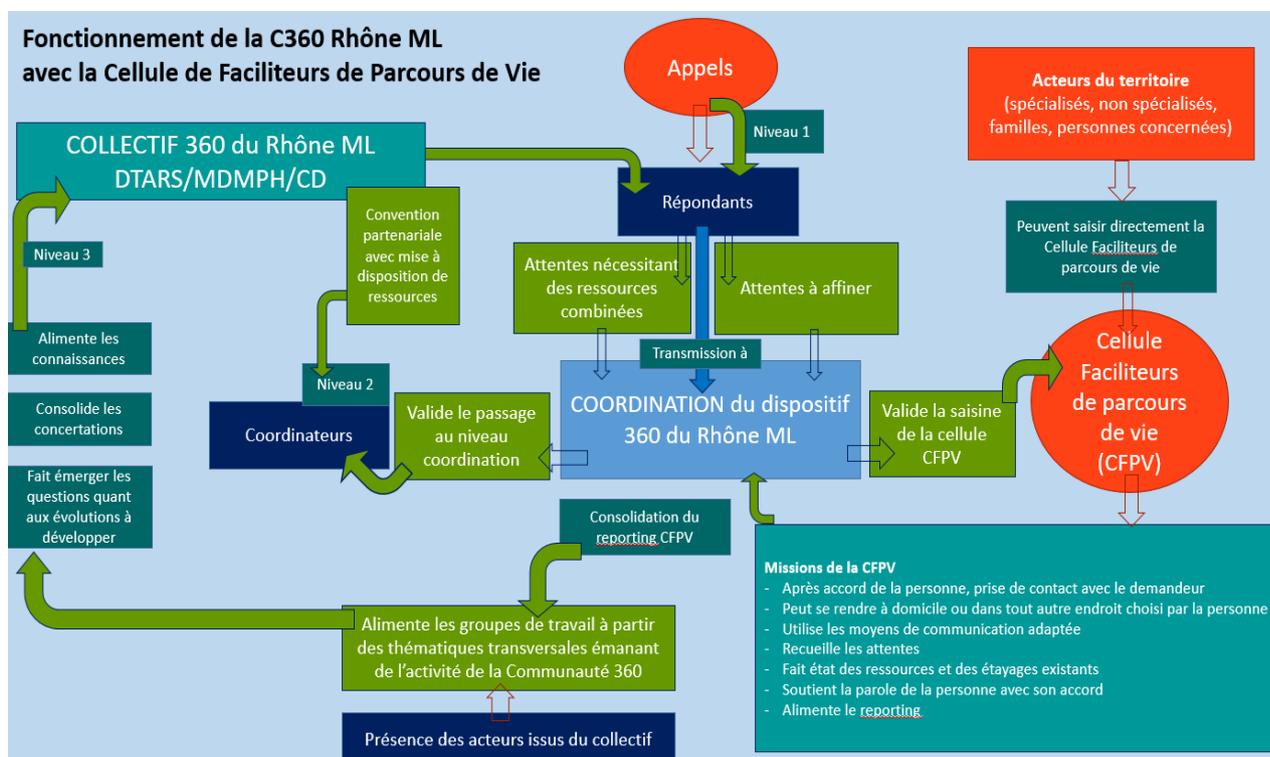


Schéma d'articulation entre la Cellule de Facilitateurs de Parcours de Vie et la Communauté 360 Rhône et Métropole de Lyon.

LE TERRITOIRE D'EXERCICE

La cellule de Facilitateurs de Parcours de Vie se déploie sur tout le département du Rhône et de la Métropole de Lyon, découpés en 5 territoires :

- Métropole de Lyon
- Beaujolais
- Rhône ouest Pierres Dorées
- Monts et Coteaux du Lyonnais
- Sud-est et Vallée du Rhône



PRESENTATION DES LOCAUX

Depuis septembre 2024, la Cellule de Facilitateurs de Parcours de Vie Rhône et Métropole de Lyon est située au 26 rue Blanc, 69006 LYON.

Les locaux sont partagés avec la Communauté 360 Rhône et Métropole de Lyon, l'Equipe Relais Handicaps Rares Auvergne Rhône-Alpes et accueillent le Parc d'Aide Technique Communication Alternative et Améliorée. Tous ces dispositifs travaillent la notion de territoire, que ce soit par la mission d'expertise de ses ressources ou par celle d'animation et de mise en lien entre les acteurs qui le compose (milieu ordinaire et secteur spécialisé). La proximité des professionnels dans ces locaux permet le partage de connaissances et d'expériences, favorisant ainsi la montée en compétences de ces derniers et le déploiement de chaque entité en articulation et complémentarité avec les autres.

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Ils sont composés de :

- un centre de documentation ERHR AuRA avec prêt de livres, dvds, jeux...
- deux salles de réunions, mises à disposition des partenaires sur demande
- une salle d'entretien pour recevoir les personnes en situation de handicap et leurs aidants
- huit bureaux pour les professionnels des différents dispositifs

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA CELLULE DE FACILITEUR DE PARCOURS DE VIE

La Cellule de Facilitateurs de Parcours de Vie s'organise autour de trois objectifs principaux, structurés en cohérence avec les ressources et dynamiques déjà présentes sur le territoire :

1 - SOUTENIR LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES EN GARANTISSANT L'EFFECTIVITE DE LEURS DROITS ET DE LEURS CHOIX DE VIE

Le dispositif vise à reconnaître et à accompagner la personne comme l'actrice principale de son projet de vie, en s'appuyant sur ses aspirations, ses préférences, et ses compétences.

Il garantit un soutien à la maîtrise d'ouvrage du projet de vie, en facilitant l'accès aux ressources, aux droits et aux environnements ordinaires.

Ce soutien reflète un changement de posture dans l'intervention : il ne s'agit plus d'agir à la place des personnes, mais de renforcer leur capacité à faire leurs propres choix, à initier des démarches et à décider de ce qui est important pour elles.

2 - ASSURER UNE COOPERATION EQUITABLE ENTRE LA PERSONNE ET SES ENVIRONNEMENTS DE VIE, DANS UNE LOGIQUE TERRITORIALE INCLUSIVE

Le dispositif se construit à l'échelle d'un territoire, dans une démarche de complémentarité avec les environnements ordinaires et spécialisés.

Il vise à créer des conditions favorables à l'expression et à la mise en œuvre des choix de la personne, en articulant les ressources disponibles et les contraintes des acteurs.

Le facilitateur agit comme un tiers neutre, garant de l'équité relationnelle, en soutenant la personne dans ses interactions et en contribuant à l'acculturation des environnements aux principes de l'autodétermination.

3 - PROFESSIONNALISER, STRUCTURER ET LEGITIMER LA FONCTION DE FACILITATION POUR EN GARANTIR LA QUALITE ET LA RECONNAISSANCE

Le dispositif repose sur une fonction de facilitateur de parcours de vie, qui nécessite une formation spécifique et un accompagnement adapté. La certification, la formation continue, l'analyse de la pratique et l'animation d'un réseau professionnel contribuent à construire une identité claire et partagée, appuyée sur un référentiel métier. Cette reconnaissance est essentielle pour assurer la qualité des accompagnements, affirmer la posture d'indépendance du facilitateur et inscrire le dispositif dans les dynamiques territoriales et institutionnelles.

MISSIONS DU FACILITEUR

Le facilitateur de parcours de vie intervient auprès des personnes en situation de handicap et de leurs aidants dans une logique d'appui, de confiance et de respect du rythme de chacun. Son rôle s'articule autour de cinq missions principales, qui visent à soutenir l'autodétermination et à renforcer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

SOUTENIR L'EXPRESSION DES ATTENTES, DES BESOINS ET DES CHOIX DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP ET DE SES AIDANTS

- **- Réaliser des entretiens avec la personne en situation de handicap et ses aidants** : le facilitateur de parcours de vie commence par instaurer un cadre d'écoute respectueux et sans jugement, où la personne et ses proches peuvent exprimer librement leurs besoins, désirs, et attentes, en s'assurant que chaque acteur soit pleinement entendu.

- - **Aider à formuler un projet de vie** : en collaboration avec la personne et ses aidants, le facilitateur aide à formuler un projet de vie personnalisé, tenant compte des aspirations personnelles, des capacités, des ressources, et des choix de la personne concernée.
- - **Traduire les attentes et besoins de la personne en situation de handicap et de ses aidants en prestations de service** : à partir des échanges, le facilitateur transcrit les besoins identifiés en services concrets, en guidant la personne et ses aidants vers les dispositifs existants qui répondent à ces besoins. Cette traduction permet de clarifier les services requis (soins, logement, accompagnement) et d'assurer leur adéquation avec les attentes exprimées.
- - **Décentrer les acteurs des besoins de la personne pour se focaliser sur ses choix de vie** : l'accompagnement cherche à comprendre et à soutenir les aspirations personnelles de la personne. Le facilitateur doit veiller à ce que l'accompagnement soit centré sur l'autodétermination de la personne, au-delà des besoins médicaux ou institutionnels, en respectant les choix de vie individuels.
- - **S'assurer de la bonne compréhension du projet par les parties prenantes** : si la personne en situation de handicap le souhaite, il est essentiel de garantir que le projet de vie, une fois élaboré, soit compris par tous les acteurs impliqués (aidants, professionnels, structures d'accompagnement).
- - **Transmettre les souhaits de la personne concernée à un coordinateur de parcours et lui passer le relais** : une fois le projet de vie défini, si la personne en situation de handicap le souhaite, le facilitateur assure une transition en transmettant les informations essentielles au coordinateur de parcours. Ce relais garantit une continuité dans le parcours et un suivi adapté.
- - **Développer et assurer une « fonction ressources » pour essaimer et faire monter en compétences les professionnels** : le facilitateur joue un rôle clé dans le partage des bonnes pratiques et des connaissances. Il est amené à former et à soutenir les professionnels impliqués, en les guidant dans l'application des principes d'autodétermination et en favorisant une approche collaborative et respectueuse des choix des personnes en situation de handicap.

PROPOSER UNE COMMUNICATION ADAPTEE

- - **Utiliser des outils spécifiques de Communication Alternative et Améliorée (CAA)** : pour les personnes ayant des difficultés de communication, le facilitateur utilise des outils comme les pictogrammes, les tablettes de communication, ou autres moyens visuels et gestuels. Ces outils permettent à la personne de mieux comprendre les informations qui la concernent et de formuler ses besoins, ses préférences et ses choix.
- - **Adapter les supports de communication écrits (Méthode FALC)** : l'adaptation des supports de communication est essentielle pour que l'information soit accessible à tous. Cela comprend la simplification des documents administratifs et informatifs, l'utilisation de pictogrammes, et l'intégration de la méthode FALC (Facile À Lire et à Comprendre) pour garantir une bonne compréhension de l'information.
- - **Proposer des échanges dans la langue d'origine des personnes concernées au moyen d'interprétariat** : si nécessaire, le facilitateur met en place des services d'interprétariat, que ce soit pour des langues étrangères ou des besoins spécifiques de communication (Langue des Signes, par exemple), afin d'assurer une communication claire et efficace avec la personne et ses proches.

INFORMER LA PERSONNE CONCERNEE DE SES DROITS FONDAMENTAUX

- - **Faciliter, rendre accessible et s'assurer de la bonne compréhension de l'information par la personne en situation de handicap et ses aidants** : le facilitateur doit transmettre les informations relatives aux droits des personnes en situation de handicap, en les rendant compréhensibles, accessibles et adaptées au niveau de chaque individu. Cela inclut des explications sur les droits en matière de soins, d'accès à l'éducation, au travail, à la culture, aux services publics...
- - **Veiller à ce que les droits et les intérêts de la personne soient préservés** : il doit garantir que les décisions prises respectent les droits fondamentaux de la personne et que sa dignité soit préservée, notamment en matière de confidentialité et de respect de l'autonomie.
- - **Se mettre en lien avec les interlocuteurs pouvant apporter de l'information en termes de droits spécifiques liés au handicap** : le facilitateur est également le point de contact pour orienter la personne et ses aidants vers des organismes spécialisés dans les droits liés au handicap (associations, avocats, organismes publics...) et leur fournir les informations nécessaires pour défendre ces droits.

GESTION ADMINISTRATIVE

- - **Contribuer à la traçabilité de l'activité** : le facilitateur assure un suivi administratif rigoureux de son activité. Cela inclut la mise à jour des dossiers des bénéficiaires, la collecte des données pertinentes sur le parcours de vie, et la rédaction de rapports dans le respect des normes légales et des règles de confidentialité.
- - **Assurer la préparation logistique de son activité** : le facilitateur se charge également de l'organisation des réunions, des rendez-vous et des entretiens, en s'assurant que tout soit en place pour garantir l'efficacité et la fluidité des actions, tant au niveau logistique qu'administratif.

PROMOTION DU DISPOSITIF

- - **Diffuser l'information sur l'existence de la Cellule de Facilitateurs de Parcours de Vie et des modalités d'accès au dispositif** : une partie du rôle du facilitateur consiste à faire connaître le dispositif aux personnes concernées, aux familles et aux professionnels. Il s'agit de sensibiliser l'ensemble des acteurs sur les services proposés et les modalités d'accès à l'accompagnement.
- - **Déployer des actions de présentation du dispositif sur le territoire départemental et métropolitain** : le facilitateur doit être actif dans la promotion du dispositif à travers des événements publics comme des forums, des journées portes ouvertes, des conférences ou des séminaires. Cela contribue à informer et sensibiliser sur l'autodétermination et les modalités d'accompagnement proposées.

L'ACTIVITÉ

PRÉSENTATION DU PUBLIC CIBLE ET DES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENTS

La Cellule de Facilitateurs de Parcours de Vie accompagne toutes les personnes en situation de handicap, ainsi que leurs aidants, dans l'ensemble des aspects de leur vie quotidienne. Ces personnes, quel que soit leur âge, résident dans le Rhône ou la Métropole de Lyon. Toute personne souhaitant élaborer un projet peut bénéficier du soutien de cette Cellule.

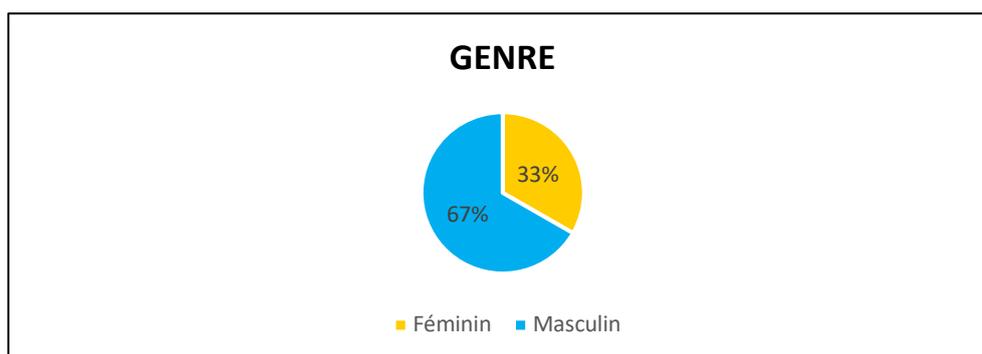
La prise de contact peut être initiée par la personne concernée, ses proches ou les acteurs du territoire, avec le consentement de la personne. Les rencontres se déroulent dans le lieu de leur choix, et la personne détermine également le rythme et la durée de l'accompagnement. Le dispositif est gratuit, confidentiel et accessible sans notification de la MDPH.

DONNEES CHIFFRÉES DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Les informations récoltées par les facilitateurs dépendent de ce que souhaitent transmettre les personnes qui contactent la Cellule. Le positionnement collectif adopté par les membres de la Communauté 360 Rhône et Métropole de Lyon pour ce dispositif de soutien à l'autodétermination, consiste à ne recueillir que les éléments nécessaires pour l'élaboration du projet. Ceci explique, l'intitulé de la catégorie « non-renseigné ». En effet, des données complémentaires peuvent-être demandées si besoin.

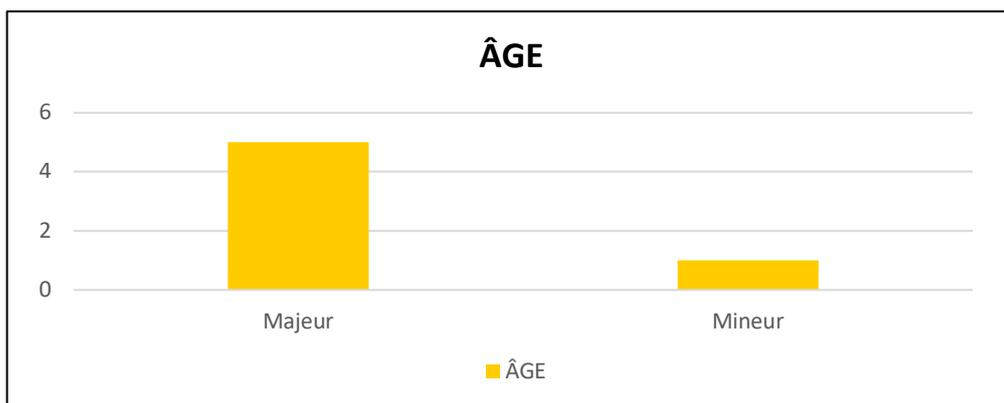
Le dispositif, encore naissant, a été mis en œuvre en septembre 2024 avec une montée en charge progressive. Cette première période a été marquée par de nombreuses rencontres avec les partenaires du territoire, afin de présenter la Cellule et de poser les bases d'une dynamique partenariale. De ce fait, peu d'accompagnements ont été engagés sur la fin de l'année 2024, mais les premières données permettent d'ores et déjà d'en observer les prémices.

PROFIL DES PERSONNES SOUTENUES



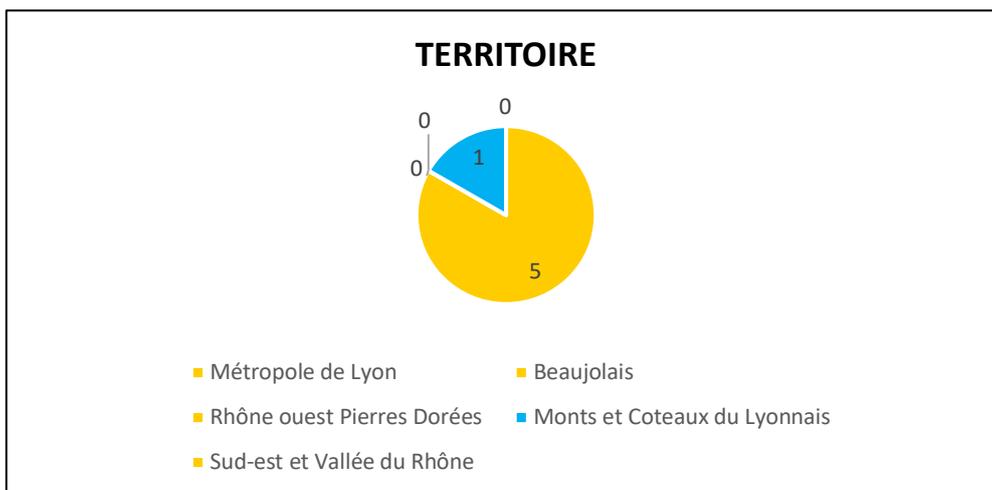
En 2024, la Cellule de Facilitateurs de Parcours de Vie a accompagné un total de 6 personnes. Parmi elles, 2 étaient des femmes, 4 étaient des hommes, dont une personne s'identifie comme non binaire.

AGE DES PERSONNES SOUTENUES



La majorité des personnes soutenues sont des adultes. Le mineur accompagné était accueilli dans un établissement médico-social, expliquant pourquoi l'accord des parents n'a pas été requis. Lors des rendez-vous, les personnes accompagnées par le dispositif choisissent les informations qu'elles souhaitent partager avec les facilitateurs. L'âge est parfois mentionné spontanément pendant les entretiens, mais ce n'est pas une donnée systématiquement recueillie. Par conséquent, il n'est pas possible de définir des tranches d'âge précises, car cela impliquerait de catégoriser des personnes sur la base d'une information qu'elles n'ont pas toutes souhaité fournir.

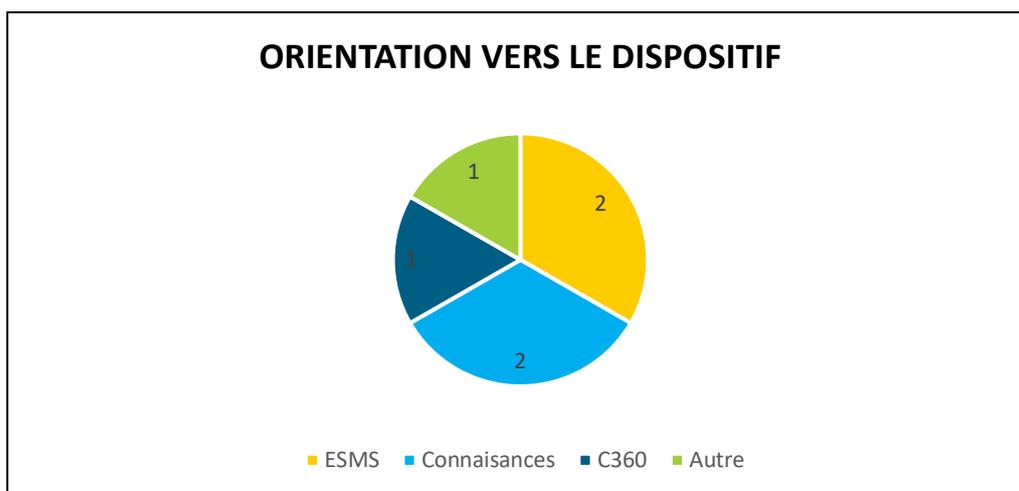
DOMICILIATION DES PERSONNES CONCERNEES



La majorité des accompagnements concerne des personnes domiciliées dans la Métropole de Lyon, ce qui peut s'expliquer notamment par un nombre plus important de présentation du dispositif sur ce territoire par rapport au reste du département.

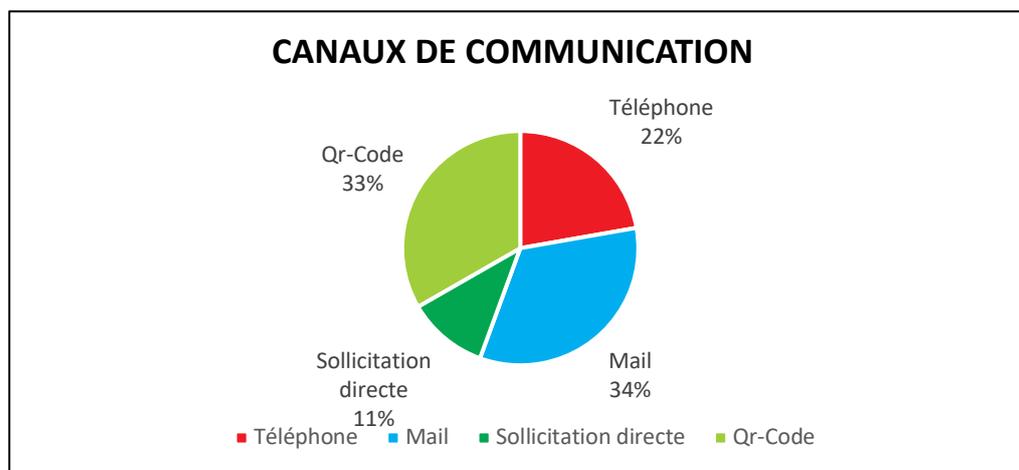
Aucune des personnes accompagnées ne vit en établissement spécialisé, ce qui indique que le dispositif est sollicité en priorité par des personnes vivant à domicile et potentiellement en recherche de solutions adaptées proches de leur bassin de vie.

ORIENTATION VERS LE DISPOSITIF



Parmi les 6 personnes ayant sollicité le dispositif, 2 ont été orientées par des établissements médico-sociaux, 2 ont pris connaissance du dispositif grâce à leur entourage personnel, 1 par la Communauté 360, et 1 autre s'est manifesté de manière spontanée. Ces informations montrent la diversité des sources de connaissance du dispositif. L'objectif est de continuer à développer le dispositif tant dans le droit commun que dans le milieu spécialisé, afin d'en élargir l'accessibilité.

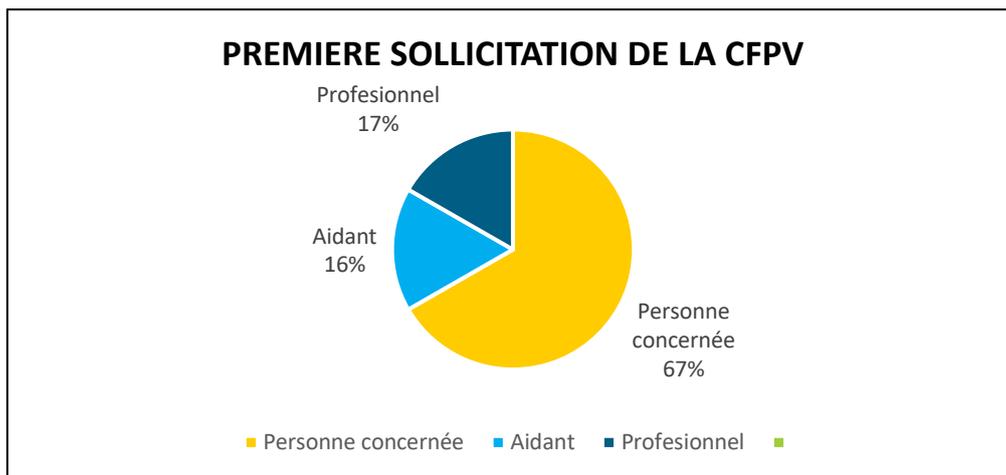
LES CANAUX DE COMMUNICATION



La Cellule de Facilitateurs de Parcours de Vie a mis en place plusieurs canaux de communication pour faciliter l'accès au dispositif et permettre à chacun de le solliciter selon ses préférences : par téléphone, par mail, en se rendant directement sur place ou via un QR-Code présent sur les supports de communication. En 2024, trois premières sollicitations ont été reçues par mail, deux par téléphone, et une personne s'est présentée spontanément dans les locaux après avoir vu une affiche. Le QR-Code a également suscité trois sollicitations au cours de l'année. Deux d'entre elles ont été orientées vers la Communauté 360, leurs demandes relevant d'une recherche directe de ressources spécifiques. La troisième émanait d'un professionnel souhaitant obtenir une présentation du dispositif.

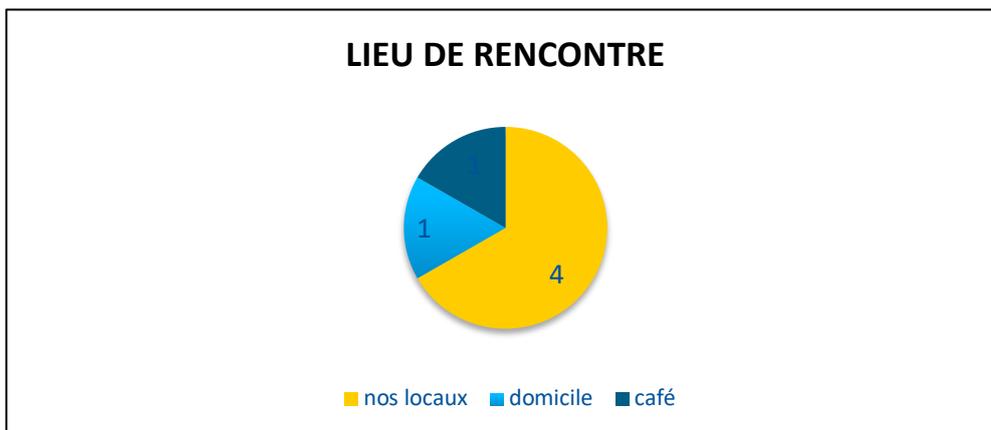
La période dédiée à l'élaboration des outils de communication a favorisé une meilleure appropriation du projet par l'équipe de facilitatrices. Ce travail de structuration et d'adaptation a permis d'affiner les messages et d'ajuster les supports aux besoins des personnes accompagnées. Cette dynamique a contribué à renforcer la qualité de la communication et la clarté des informations transmises, en cohérence avec les valeurs du dispositif.

PREMIERE SOLLICITATION DE LA CELLULE DE FACILITEURS DE PARCOURS DE VIE



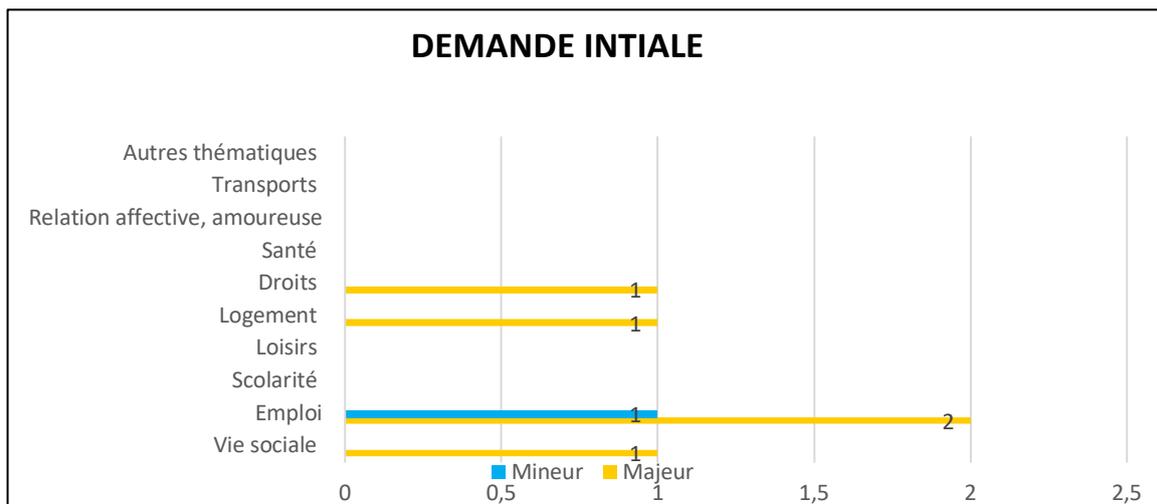
Parmi les 6 personnes accompagnées par le dispositif, quatre ont pris l'initiative de contacter directement la CFPV, une professionnelle a fait appel au dispositif pour une personne qu'elle accompagne, et un aidant a sollicité la cellule pour son enfant. On constate que la majorité des personnes accompagnées sont à l'origine de la première sollicitation, ce qui montre que le dispositif répond à son objectif de favoriser l'expression libre des choix et besoins des personnes, en leur permettant de s'emparer directement d'un espace dédié à l'élaboration de leur projet de vie, comme le prévoit le cadre national de l'autodétermination.

LIEU DE RENCONTRE



Après la première sollicitation de la CFPV, que ce soit par QR-Code, mail ou téléphone, un rendez-vous est fixé avec la personne, dans le lieu de son choix. Ainsi quatre personnes ont choisi de rencontrer l'équipe dans les locaux de la CFPV, une à son domicile, et la dernière dans un café. Les premiers rendez-vous se déroulent toujours en binôme, ce qui permet non seulement d'assurer une continuité en cas d'absence de l'une des facilitatrices, mais aussi de favoriser une écoute plus fine et complémentaire. Tandis que l'une conduit l'échange, l'autre peut prendre du recul, observer les éléments non verbaux, ou assurer la prise de notes. Cette posture partagée permet d'instaurer un climat de confiance, de mieux cerner les demandes exprimées (ou parfois implicites) et d'offrir un accompagnement plus ajusté dès les premiers échanges.

THEMATIQUES DU SOUTIEN



Les principales thématiques pour lesquelles la Cellule de Facilitateurs de Parcours de Vie est sollicitée concernent surtout l'emploi puis le logement, la vie sociale et les droits. Le dispositif soutient les personnes dans tous les domaines de la vie ; les différentes sollicitations démontrent effectivement une diversité de thématiques abordées lors des entretiens.

Lors des premiers échanges, certaines personnes arrivent avec une demande claire, mais d'autres besoins peuvent apparaître au fil des discussions. À l'inverse, certaines personnes ont plein d'idées dès le début, et il faut alors les aider à faire le tri, à définir ce qui est prioritaire et à préciser leur projet.

Ce premier aperçu montre que les sollicitations peuvent évoluer. Il serait donc intéressant de comparer les demandes de départ avec celles qui émergent ensuite, pour mieux comprendre les parcours.

Les données collectées à ce jour, bien que limitées par la phase de lancement du dispositif, constituent une première base d'analyse intéressante. À mesure que le dispositif se déploiera, ces données seront affinées, permettant ainsi d'enrichir les indicateurs clés et de mieux cerner les besoins et attentes des personnes accompagnées.

Des croisements de données telles que l'âge des personnes accompagnées et les types de besoins exprimés, la nature des sollicitations (personne elle-même, proche ou professionnel) et les thématiques prioritaires, ou encore la durée des accompagnements et la complexité des situations, offriront des éclairages plus détaillés sur les aspirations des personnes concernées mais aussi les impacts du dispositif. En croisant les données géographiques et les thématiques des projets, il sera également possible d'identifier des tendances spécifiques liées aux différents territoires.

Ces analyses permettront, à terme, de mieux ajuster les actions du dispositif et d'adapter l'accompagnement en fonction des profils rencontrés et des dynamiques locales.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La Cellule de Facilitateurs de Parcours de Vie soutient les personnes dans l'élaboration et l'expression de projets dans tous les domaines de la vie, en adaptant les actions aux demandes et priorités exprimés par chaque personne. L'accompagnement se construit par étapes, grâce à une posture souple et attentive des facilitatrices, capables d'ajuster leur présence, leurs outils et leur rythme d'intervention en fonction des besoins évolutifs des personnes.

PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT

- - **Suivi personnalisé** : lors de chaque rencontre, la facilitrice échange avec la personne sur les questions qui émergent, les démarches en cours et les priorités du moment. Ce suivi permet de rester au plus près des besoins exprimés, d'accompagner l'évolution du projet à partir de ce que souhaite la personne, et d'ajuster l'accompagnement en fonction des situations rencontrées. Il ne s'agit pas d'analyser l'ensemble de sa situation de vie, mais bien de soutenir ce qu'elle souhaite explorer ou engager, à son rythme.
- - **Utilisation d'outils adaptés** : dans certains cas, des outils spécifiques sont mis en place pour aider la personne à structurer sa réflexion. Par exemple, pour une personne en reconversion professionnelle, des cartes ont été utilisées pour identifier les métiers, valeurs et environnements de travail qui lui conviennent. La facilitrice a également aidé cette personne à rechercher des formations et à entrer en contact avec les organismes compétents.
- - **Accompagnement dans les démarches sociales et de loisirs** : pour une autre personne qui souhaitait avoir plus de relations sociales et d'activités de bénévolat, un accompagnement a été proposé pour préciser ses attentes en termes de créneaux horaires, types d'activités et valeurs recherchées. Cet accompagnement a permis de découvrir d'autres pistes, comme par exemple la participation à un Groupe d'Entraide Mutuelle.
- - **Flexibilité et réajustement** : l'accompagnement est caractérisé par une approche souple et itérative, où des "aller-retours" peuvent être nécessaires entre la réflexion initiale et l'expérimentation. Cette approche permet de s'adapter aux changements de priorités ou aux imprévus rencontrés par la personne.

TRAVAIL EN RESEAU ET PARTENARIAT

- - Les facilitrices consacrent également une part significative de leur temps à la préparation des entretiens, à la recherche de ressources et à la mise en place d'outils adaptés.
- - Elles travaillent en réseau avec différents partenaires pour enrichir leurs connaissances des acteurs locaux et des dispositifs disponibles. Cette démarche permet d'offrir un soutien diversifié et personnalisé aux personnes accompagnées.
- - Des réunions d'équipe hebdomadaires de suivre l'avancement des projets et d'ajuster les actions selon les besoins.
- - En parallèle, le dispositif est présenté activement auprès des partenaires locaux par le biais de présentations, de rencontres en visio ou en présentiel.

SUIVI DES SITUATIONS

- - Lors du premier entretien, une facilitrice mène les échanges tandis que l'autre complète et prend des notes. À l'issue de cet entretien, la personne peut prendre directement rendez-vous pour une prochaine rencontre ou choisir de réfléchir avant de recontacter la CFPV.
- - Lorsque la personne confirme son souhait d'être accompagnée, sa situation est présentée en réunion d'équipe, où la facilitrice référente est désignée, en accord avec la coordinatrice du dispositif. Pour les cas complexes, un suivi à deux facilitrices peut être mis en place.

LES PROJETS DE L'ANNEE

Le dispositif de Soutien à l'Autodétermination Rhône et Métropole de Lyon est encore récent, étant déployé depuis moins d'un an. Cependant, de nombreuses actions ont déjà été entreprises pour poser les bases solides de son développement et de sa complémentarité avec les ressources du territoire. Ainsi, plusieurs initiatives ont été menées pour faire connaître le service, s'informer sur les ressources du territoire, et créer les outils nécessaires pour garantir la mise en œuvre du dispositif.

PRESENTATION DU DISPOSITIF AUPRES DES PARTENAIRES DE LA COMMUNAUTE 360

Les facilitrices ont présenté le Dispositif de Soutien à l'Autodétermination aux partenaires déjà impliqués dans la dynamique de la Communauté 360 du Rhône et Métropole de Lyon. Ces échanges ont permis d'introduire la Cellule de Facilitrices de Parcours de Vie (CFPV) dans le réseau existant, en précisant son positionnement, ses modalités d'intervention et les possibilités de complémentarité avec les dispositifs en place. Cette étape a été essentielle pour initier une articulation concrète avec les acteurs investis dans la logique de réponse intégrée portée par la C360.

PRESENTATION DU DISPOSITIF AUPRES D'AUTRES ACTEURS DU TERRITOIRE

En complément, les facilitrices ont engagé des rencontres avec d'autres structures locales afin de faire connaître plus largement le dispositif. Ces présentations ont permis de sensibiliser un plus grand nombre d'acteurs aux enjeux de l'autodétermination et d'identifier des opportunités de collaboration. Un listing des partenaires a été constitué pour faciliter la diffusion d'informations sur la CFPV par différents canaux (mails, réseaux sociaux, rendez-vous en présentiel). Au total, 21 présentations ont été réalisées entre septembre et décembre 2024.

La diffusion de la création du dispositif a principalement concerné des acteurs du milieu spécialisé. Toutefois, il est essentiel que ce dispositif soit non seulement connu des acteurs du milieu ordinaire mais surtout des personnes concernées elles-mêmes. En 2025, la CFPV prévoit donc d'élargir son champ de diffusion en ciblant plus spécifiquement ces publics afin de garantir une meilleure visibilité et accessibilité du dispositif.

CREATION DES OUTILS DE COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT DU LOGO

L'une des étapes importantes du projet a été la création du logo du dispositif de la CFPV. Des groupes de travail ont été organisés avec des personnes en situation de handicap pour recueillir leurs avis sur l'image, les symboles et les actions qu'elles associent au soutien à l'autodétermination. Ces retours ont servi de base pour développer un logo, qui a été retravaillé avec des partenaires de la Communauté 360, spécialistes en communication.

Ces supports ont été conçus en accord avec les couleurs utilisées pour la Communauté 360, soutenant ainsi une identité visuelle cohérente. Une attention particulière a été portée à l'accessibilité de ces outils, notamment en veillant à la lisibilité des couleurs, des polices et de la disposition des informations. La finalisation de ces supports de communication est prévue pour début 2025, avec la conception d'un Kakémono pour améliorer la visibilité du dispositif lors d'événements tels que des forums ou des expositions.

DEVELOPPEMENT D'OUTILS INTERNES POUR LE SUIVI DES ACCOMPAGNEMENTS

Dans le cadre du suivi des accompagnements, plusieurs outils ont été développés pour centraliser et organiser les informations relatives aux personnes accompagnées et aux partenaires. Ces outils incluent :

- un outil de suivi d'activité, permettant de recenser les soutiens réalisés et les informations pertinentes sur les personnes accompagnées.
- les comptes rendus d'entretiens, rédigés après chaque entretien et envoyés à la personne concernée si elle le souhaite, garantissant un suivi continu même en l'absence d'une facilitrice.

CREATION D'UN OUTIL CENTRALISANT LES RESSOURCES

Une carte mentale a été développée pour centraliser et lister les ressources du territoire, à partir des informations récoltées par les répondantes du niveau 1 de la Communauté 360 lors de réponses au numéro vert national. Ces ressources, couvrant des domaines tels que l'emploi, le logement, la scolarité, les loisirs ou encore la santé, constituent une base de données collaborative, pensée pour être progressivement enrichie par les partenaires utilisateurs de cet outil.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

La Communauté 360 Rhône et Métropole de Lyon, portée par un collectif inter-associatifs, repose sur une logique de coopération entre acteurs du secteur spécialisé, du milieu ordinaire, des personnes concernées, des aidants et des pair-aidants. Le déploiement du Dispositif de Soutien à l'Autodétermination, à travers la Cellule de Facilitatrices de Parcours de Vie, s'inscrit pleinement dans cette dynamique de collaboration.

Le partenariat constitue un levier essentiel pour faire connaître le dispositif, favoriser l'articulation des interventions et les enrichir en s'inscrivant dans une logique de complémentarité avec les ressources du territoire. Il permet également d'ancrer les missions des facilitatrices dans une approche partagée, au service des projets de vie des personnes en situation de handicap.

TRAVAILLER AVEC LES PERSONNES CONCERNÉES

Ce partenariat est fondé sur la participation active de la personne en situation de handicap, qui doit pouvoir s'exprimer librement et être au centre de son projet de vie. Ainsi, l'accompagnement des facilitatrices repose sur une écoute attentive et une mise en accessibilité des informations, afin que chaque personne puisse prendre des décisions éclairées pour la suite de son parcours.

Dans ce cadre, la facilitatrice n'impose pas un projet préétabli, mais cherche à comprendre les demandes, les envies et les priorités de la personne accompagnée. Cette approche permet de coconstruire le projet de manière progressive et adaptative, en fonction de l'évolution des aspirations et des objectifs. La facilitatrice agit en soutien, en fournissant des outils et en favorisant les démarches nécessaires, tout en garantissant que la personne conserve la pleine liberté de ses choix. L'objectif étant de renforcer l'autodétermination et l'autonomie de la personne dans ses décisions.

Ce processus est fondamental pour que chaque personne se sente respectée et valorisée dans ses décisions, et puisse prendre conscience de ses capacités à orienter son parcours de vie, selon ses propres critères.

LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS

La Cellule de Facilitatrices de Parcours de Vie (CFPV) est portée par la Communauté 360 et de ce fait, elle s'inscrit dans le collectif de 39 partenaires déjà sous convention, provenant des secteurs spécialisés et du milieu ordinaire, implantés sur le territoire du Rhône et de la Métropole de Lyon. Elle bénéficie ainsi pleinement de cette dynamique collaborative, où les partenaires impliqués mettent leurs réseaux en action pour favoriser les connexions, améliorer la visibilité du dispositif et renforcer l'articulation avec les ressources du territoire.

L'un des principaux enjeux du Dispositif de Soutien à l'Autodétermination est l'élargissement progressif de son réseau, en incluant des acteurs du droit commun, des personnes concernées, ainsi que leurs associations et les pair-aidants, pour enrichir la CFPV d'une diversité de savoirs professionnels, expérimentiels et de partenaires mobilisables.

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE 360

Les membres fondateurs du collectif de la Communauté 360 Rhône et Métropole de Lyon sont tous signataires de la convention partenariale datant du 28 avril 2021 auxquels se sont rajoutés d'autres partenaires au fur et à mesure des années : ACOLEA-AMPH, ADAPEI 69, Adène médico-social, ADIHAM, AFG Autisme, ALGED, Âges et Perspectives, AGIVR, APF France handicap, Association GRIM, Association La Roche, Association ALERTE, CREAL AuRA, Coordination 69, Département du Rhône, DAC Métropole, E=MDYS, EPNAK DT SUD-EST, Fondation ARHM, Fondation CHANTELISE, FONDATION OVE, IRSAM, ITINOVA, LADAPT, Les PEP 69/ML, Métropole Aidante, Métropole de Lyon, MDMPH, ODYNEO, Œuvre Saint Léonard, R4P, la Sauvegarde 69, Sésame Autisme, UNAFAM 69, Une Souris Verte, URAPEDA, SMC, Unis-Cité, Vitalliance.

DYNAMIQUE RÉGIONALE ET NATIONALE

DYNAMIQUE REGIONALE

Depuis 2022, les Communautés 360 de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont engagé une dynamique collective qui s'est progressivement élargie à l'ensemble des départements. Les acteurs de ces communautés, coordinateurs et conseillers en parcours dans un premier temps, ont été rejoints en 2024 par les facilitateurs. Ils se retrouvent chaque trimestre à Lyon pour des regroupements. Ces rencontres permettent de travailler ensemble sur des thématiques communes, comme le déploiement des Dispositifs de Soutien à l'Autodétermination (DSA), la formation des facilitateurs, ou encore les ressources et la communication auprès des acteurs du territoire... Ces rencontres renforcent la coordination régionale et permettent la création d'outils partagés pour appuyer les pratiques professionnelles.

En complément, des temps informels comme les « Kfé Actu' virtuels », organisés chaque mois, entretiennent un lien régulier entre les différentes communautés, y compris les DSA. Ils offrent un espace d'échange sur l'actualité et le quotidien du terrain. Cette dynamique favorise un partage d'expériences et de ressources qui enrichit les pratiques et affine les projets menés dans les départements.

RENCONTRES SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

Au cours de la période de juin à septembre 2024, les facilitatrices ont participé à des échanges avec leurs homologues d'autres départements (Lot-et-Garonne ; Haute-Vienne ; Dunkerque ; Lille ; Corde ; Ile de France ; Haut de France) pour découvrir leurs pratiques, leurs méthodes de travail, ainsi que les outils utilisés dans le cadre du soutien à l'autodétermination. Il a été constaté que les appellations, les missions et les pratiques varient d'un territoire à l'autre, rendant cette période d'observation essentielle. Ces échanges ont permis aux facilitatrices du Rhône et Métropole de Lyon de comparer leurs pratiques à celles des autres territoires et d'adapter les approches aux spécificités locales.

L'ORGANISATION DU SERVICE

L'organisation de la Cellule de Facilitateurs de Parcours de Vie est conçue pour garantir une réactivité optimale et une souplesse dans l'accompagnement des personnes, tout en assurant une gestion fluide et collaborative au sein de l'équipe. Cette organisation repose sur plusieurs axes essentiels : la coordination interne, l'espace de travail partagé, ainsi que l'adaptabilité des plannings en fonction des besoins des personnes.

L'ORGANISATION INTERNE

REUNIONS D'EQUIPE REGULIERES

Une réunion d'équipe est organisée chaque semaine, réunissant les facilitatrices et la coordinatrice. Ces temps de travail permettent non seulement de faire le point sur les accompagnements en cours, mais aussi d'identifier ensemble les besoins émergents, les situations complexes ou les leviers à mobiliser. C'est un espace où les expériences de terrain sont croisées, où les pratiques sont ajustées de manière collective avec des pistes d'actions coconstruites.

Ces réunions nourrissent aussi une réflexion sur les postures professionnelles et sur la mise en œuvre concrète du soutien à l'autodétermination. Elles favorisent l'émergence d'outils partagés et la mutualisation de ressources. Elles participent ainsi pleinement à la consolidation du dispositif et à l'ancrage d'une culture commune, centrée sur l'écoute, la co-construction et l'amélioration continue des pratiques.

SOUPLESSE DU DISPOSITIF

Le dispositif est conçu pour être flexible et réactif, afin de répondre aux demandes spécifiques et souvent évolutives des personnes accompagnées. Cette souplesse se reflète dans la capacité d'adaptation du planning des facilitatrices, qui est organisé en fonction des disponibilités des personnes concernées et des priorités du moment. L'objectif est de garantir une réactivité maximale tout en préservant une approche personnalisée et respectueuse du rythme de chaque individu.

Cette organisation interne dynamique et flexible est essentielle pour permettre à la CFPV de répondre de manière agile et cohérente aux besoins des personnes accompagnées, tout en favorisant une coordination efficace au sein de l'équipe et avec les partenaires externes.

LA DEMARCHE QUALITE

Bien que la Cellule de Facilitateurs de Parcours de Vie ne soit pas soumise à l'évaluation externe selon le référentiel HAS, elle s'inscrit pleinement dans la dynamique d'amélioration continue des pratiques afin de proposer les services les plus adéquats aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.

En effet, ce sujet est traité lors des regroupements des C360 de la région (ex : accessibilité des ressources et informations) et dans les instances de gouvernances de la C360 Rhône et Métropole de Lyon (bureau C360, Comité de suivi C360).

Des temps de sensibilisations ont aussi été proposés dans la perspective d'amélioration des pratiques : approche du développement du pouvoir d'agir, présentation du sociogénogramme ...

SUIVI DES FICHES ACTION CPOM

RENFORT DES MODALITES DE PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNEES

- - Participation des personnes en situation de handicap dans la création du logo de la CFPV
- - Création d'outils de communication accessibles à tout public pour faciliter la sollicitation du dispositif de soutien à l'autodétermination

DEVELOPPEMENT DE LA FONCTION RESSOURCES

- - Sensibilisation au Développement du Pouvoir d'Agir (et formation à venir) à destination des facilitrices de parcours de vie, des répondants et coordinateurs de parcours C360.
- - Sensibilisation des acteurs du milieu ordinaire et du milieu spécialisé à l'autodétermination et aux modalités d'accompagnement.

TRAVAUX / AMENAGEMENTS

Les locaux ont été aménagés en septembre 2024. Plusieurs travaux ont été réalisés :

- - peinture des murs et plafonds
- - remise à neuf de l'électricité et du réseau internet
- - remplacement des sols
- - aménagement de l'ensemble des bureaux

Des espaces restent encore à aménager :

- - la cuisine,
- - l'accueil,
- - la salle d'accueil pour les familles et les personnes en situation de handicap.

Ces aménagements visent à offrir un cadre de travail agréable et adapté à l'accueil du public.

RESSOURCES HUMAINES

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Cellule de Facilitrices de Parcours de Vie, la gestion des ressources humaines est un élément clé pour répondre aux enjeux croissants de l'accompagnement des personnes. L'objectif est de garantir une équipe flexible et réactive, capable de s'ajuster aux besoins évolutifs du territoire et des personnes accompagnées. Ce processus passe par un recrutement ciblé, des ajustements réguliers des missions des facilitrices et un développement continu des compétences, afin de garantir la pertinence du dispositif face aux attentes des acteurs du territoire et des bénéficiaires.

ORGANIGRAMME

La Cellule de Facilitateurs de Parcours de Vie Rhône et Métropole de Lyon est actuellement composée de :

- - 0,2 ETP de coordinatrice de Communauté 360 – Directrice du dispositif
- - 3 ETP de facilitrices de parcours de vie
- - partenaires signataires de la convention de la Communauté 360 Rhône et Métropole de Lyon
- - membres de la gouvernance de la C360 (Bureau et du Comité de suivi)

RECRUTEMENTS

L'année 2024 a vu la mise en place du dispositif avec l'intégration de trois facilitrices au sein de la Cellule de Facilitrices de Parcours de Vie (CFPV). Deux facilitrices ont rejoint l'équipe en juin, et une troisième en septembre.

Le recrutement a été réalisé en tenant compte de l'importance de divers profils et d'expériences, afin de répondre au mieux aux besoins des personnes accompagnées. Ces recrutements ont permis d'élargir la capacité d'accompagnement du dispositif tout en garantissant une cohérence avec les objectifs de la CFPV.

AJUSTEMENTS DE POSTES

L'ajustement des postes au sein de la Cellule de Facilitatrices de Parcours de Vie (CFPV) s'inscrit dans une logique de flexibilité, en réponse aux besoins des personnes accompagnées, aux réalités du territoire et aux orientations des politiques publiques. Avec la mise en œuvre progressive du dispositif, les missions des facilitatrices sont amenées à évoluer pour mieux répondre aux enjeux locaux et renforcer la pertinence de l'accompagnement. À terme, une des pistes envisagées pourrait être l'élargissement de leurs rôles vers des fonctions ressources. Cette évolution permettrait de renforcer la promotion de l'autodétermination auprès des acteurs du territoire comme des personnes accompagnées, en soutenant davantage leur pouvoir d'agir dans la gestion de leur parcours de vie.

FORMATION CONTINUE ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Au cours de l'année 2024, les facilitrices ont bénéficié de plusieurs formations :

- Développement du Pouvoir d'Agir, le 5 juin 2024
- Formation sur l'autodétermination, les 15 et 16 octobre 2024
- Formation spécifique sur le développement du pouvoir d'agir au téléphone, le 19 novembre 2024
- En 2025, la Cellule poursuivra cette dynamique, avec des perspectives de renforcement des compétences des facilitrices, afin de mieux répondre aux enjeux croissants du dispositif.

FORMATIONS À VENIR

FORMATION ASSISTANT AUX PROJETS ET PARCOURS DE VIE (APPV) 2025 – 2026

La formation Assistant aux Projets et Parcours de Vie est conçue pour préparer les professionnels à accompagner les personnes en situation de handicap et leurs familles dans l'élaboration et l'expression de leur projet de vie. Ce rôle implique de soutenir la personne sans se substituer à elle, en facilitant l'accès aux ressources et en promouvant l'autodétermination.

Objectifs principaux de la formation :

- Comprendre les politiques d'inclusion et d'accessibilité : analyser les mutations des politiques publiques et leur impact sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- Développer des stratégies d'intervention : acquérir des outils pour faciliter l'accessibilité des environnements et promouvoir la participation sociale
- Maîtriser l'ingénierie de l'accessibilité : apprendre à concevoir et évaluer des projets visant à améliorer l'accessibilité dans divers domaines de la vie quotidienne
- Adopter la posture professionnelle de facilitateur : savoir se positionner en tant que facilitateur, en soutenant les bénéficiaires dans l'élaboration de leur projet de vie

FORMATION COMMUNICATION ALTERNATIVE ET AMELIOREE (CAA)

La formation à la Communication Alternative et Améliorée permet de développer des compétences essentielles pour accompagner les personnes ayant des difficultés de communication. Elle vise à renforcer la capacité à identifier les besoins en communication, à utiliser des outils adaptés (pictogrammes, gestes, supports visuels, technologies spécifiques...) et à créer des environnements accessibles. Cette formation contribue ainsi à favoriser l'autodétermination et l'inclusion sociale des personnes accompagnées.

FORMATION PREMIER SECOURS EN SANTE MENTALE

Cette formation vise à sensibiliser les acteurs pour mieux repérer les troubles en santé mentale, adopter un comportement adapté et informer sur les ressources disponibles. Elle permet de mieux appréhender les situations de mal-être ou de troubles psychiques, afin de conduire des entretiens avec justesse et d'adapter l'accompagnement en conséquence.

FORMATION DPA (DEVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR)

Cette formation a pour objectif de renforcer les compétences en matière d'accompagnement et de développement de l'autodétermination des personnes. Elle permet d'adopter une posture professionnelle favorisant l'engagement actif des personnes accompagnées, en valorisant leurs compétences et en les soutenant dans la prise de décisions éclairées concernant leur parcours de vie. Cette approche s'appuie sur des outils pratiques et des méthodologies adaptées, contribuant à une transformation des pratiques professionnelles vers un accompagnement plus participatif et centré sur la personne.

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2025

L'année à venir représente une étape stratégique pour la Cellule de Facilitateurs de Parcours de Vie, avec pour ambition de consolider son ancrage territorial, de renforcer ses partenariats et d'améliorer la qualité de l'accompagnement proposé. Ces orientations s'inscrivent pleinement dans une dynamique de transformation des pratiques, visant à promouvoir l'autodétermination des personnes en situation de handicap et à faciliter leur accès aux ressources locales.

Dans cette perspective, plusieurs axes de développement seront déployés : le renforcement des compétences des facilitatrices à travers des formations ciblées, l'élargissement de la visibilité du dispositif via des actions de communication et des outils numériques, l'intensification des collaborations avec les acteurs locaux. Ces initiatives convergent vers un objectif commun : garantir un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins des personnes, en valorisant leur capacité à faire des choix éclairés et à construire leur projet de vie.

FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

La formation qualifiante d'Assistant aux Projets et Parcours de Vie (APPV), vise à professionnaliser les facilitatrices dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Cette formation certifiante comprend plus de 200 heures, incluant des modules en organisme de formation et des stages pratiques.

En complément, d'autres formations thématiques pourront être proposées comme :

- Développement du pouvoir d'agir (DPA)
- Communication Alternative et Améliorée
- Formation aux troubles psychiques

PROMOTION ET DIFFUSION DU DISPOSITIF

Avec la finalisation des outils de communication, il s'agira de poursuivre les actions de promotion du dispositif sur l'ensemble du territoire :

- diffusion aux partenaires : transmissions des supports créés (affiche, flyer, carte visite, kakémono, contenus numériques) via les canaux internes et externes pour informer les acteurs du milieu ordinaire et du milieu spécialisé.
- rencontres avec les personnes concernées : organisation d'actions de sensibilisation à destination des personnes en situation de handicap et de leurs aidants afin de présenter les missions du dispositif et d'informer sur les modalités de soutien à l'autodétermination.

MISE EN LIGNE D'UNE PAGE WEB ET SUPPORTS MULTIMEDIA

Pour améliorer la visibilité et l'accessibilité du dispositif, la création d'une page web dédiée est en cours pour offrir des informations claires et actualisées. En complément, des supports multimédias, tels qu'une vidéo de présentation du métier de facilitateur de parcours de vie ou un podcast avec des témoignages d'utilisateurs, pourront éventuellement être développés pour faciliter la compréhension du dispositif.

RENFORCEMENT DU PARTENARIAT ET DEVELOPPEMENT DU RESEAU

Les facilitatrices continueront à s'engager activement dans des rencontres avec les acteurs locaux afin de développer leur réseau, mieux connaître les ressources disponibles sur le territoire et favoriser des synergies. Cette démarche vise à enrichir leur capacité à orienter les personnes accompagnées vers les services et dispositifs adaptés, tout en renforçant la coopération entre les différents acteurs du territoire.

CONCLUSION

Un Dispositif Prometteur au Service de l'Autodétermination

Mis en place depuis septembre 2024, la Cellule de Facilitateurs de Parcours de Vie s'affirme déjà comme un levier prometteur pour soutenir l'autodétermination et l'autonomie des personnes, en valorisant leur parole, leurs choix et leur pouvoir d'agir. Grâce à un accompagnement souple, individualisé, et à l'utilisation d'outils adaptés, le dispositif cherche à répondre de manière fine aux priorités de chacun, en s'appuyant sur l'écoute active et la co-construction des parcours.

Le travail de maillage territorial engagé dès les premiers mois, ainsi que les liens tissés avec les partenaires locaux, ont permis de poser les bases d'un réseau propice à une meilleure identification des ressources et à une diffusion progressive de l'existence du dispositif. Les nombreuses rencontres ont également amorcé une dynamique collaborative intéressante autour des besoins exprimés par les personnes.

Les outils internes, comme le suivi d'activité et les supports utilisés pour les entretiens, soutiennent déjà le travail des facilitatrices, tandis que les outils de communication sont en cours d'élaboration et viendront prochainement appuyer cette démarche.

Le bilan de ces premiers mois d'activité met en lumière des débuts encourageants et une mobilisation croissante des acteurs. En 2025, les efforts se poursuivront pour consolider les pratiques, affiner les outils, renforcer les partenariats et accroître la visibilité de la Cellule, avec pour objectif de répondre au plus près des attentes des personnes en situation de handicap et de leurs aidants dans une logique de respect et de soutien à leur pouvoir d'agir.

LISTE DES REDACTEURS

Lou Guion-Firmin, facilitrice de parcours de vie

Mélika Abdelbaki, facilitrice de parcours de vie

Emmanuelle Germain, facilitrice de parcours de vie

Julie Richard, coordinatrice – directrice de la CFPV